

nouveaux conflits, les armes de petit calibre sont des armes de choix. Plusieurs changements se sont produits dans le commerce de ces armes au cours de ces dernières années :

- 1) de nouvelles armes apparaissent entre les mains des guérilleros ou des insurgés (p. ex., des grenades propulsées par fusée);
- 2) des bombardements spectaculaires de trains, de routes et de cours de justice ont eu lieu en Inde du Nord-Est;
- 3) dans les régions frontalières, de grandes quantités d'armes, de munitions, de stupéfiants et d'intoxicants sont fournies;
- 4) ce sont les groupes d'insurgés qui coordonnent les activités (pour acquérir des armes plus aisément);
- 5) le monde interlope criminalisé est bien organisé;
- 6) les services de sécurité doivent faire face à un leadership mouvants et des directives politiques changeantes en plus d'affronter les criminels.

La sécurité et l'environnement politique au Bangladesh et dans l'Inde du Nord-Est sont analysés comme des études de cas. En se fondant sur ces éléments de preuve, Rahman conclut qu'il n'existe que très peu d'options crédibles pour faire face à la prolifération des armes de petit calibre et qu'il n'y a qu'une très faible inclination à relever le défi. La première chose à faire, c'est de promouvoir la transparence pour faire mieux comprendre la dynamique de la prolifération des armes de petit calibre. La responsabilité première de l'intervention se situe au palier national et les pays doivent renforcer et appliquer les lois en vigueur. Au palier national, les États pourraient coopérer pour mettre un frein à la sédition douanière et aux activités terroristes. Au palier international, Rahman propose une variété de suggestions :

- 1) faire, des traités d'extradition conclus entre les États, la règle plutôt que l'exception;
- 2) renforcer la coopération avec Interpol;
- 3) accroître la publicité médiatique à tous les niveaux;
- 4) renforcer la surveillance exercée par les organismes chargés de veiller au respect des droits de la personne;
- 5) garder la question des armes de petit calibre à l'ordre du jour des rencontres internationales;
- 6) élargir la portée du Registre des armes classiques des Nations Unies pour y inclure les armes de petit calibre;
- 7) tenir des séances d'étude sur certaines armes de petit calibre;
- 8) imposer, aux principaux fabricants, des restrictions sur la production de ces armes et sur la vente de munitions;
- 9) renforcer toutes les mesures visant le règlement pacifique et la prévention des différends.

**723.** Regehr, Ernie. "Militarizing Despair: The Politics of Small Arms." *New Routes: A Journal of Peace Research and Action*. Vol. 2, numéro 4, 1997, p. 3-6.

Regehr définit les armes de petit calibre comme « n'importe quelle arme allant du revolver à la mitrailleuse ». Le problème fondamental, à l'échelle internationale, vient des fusils d'assaut (p. ex., l'AK-47). Cette arme offre aux personnes acculées au désespoir, sur le plan politique ou privé, la possibilité de continuer à se battre. Il en résulte des états croissants